

Cadres de la Construction Suisse : Conditions générales de vente pour les articles d'expédition

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent dans leur version actuelle au moment de la conclusion du contrat à toutes les relations commerciales en ligne entre Cadres de la Construction Suisse et ses clients.

2. Conclusion du contrat

(1) La présentation de l'assortiment de Cadres de la Construction Suisse proposé sur ordinateur via Internet ne constitue pas une offre de contrat d'Achat avec le client. Elle est sans engagement.

(2) Lorsque le client passe une commande auprès de Cadres de la Construction Suisse par Internet, e-mail, téléphone, fax ou par quel moyen de communication que ce soit, il transmet une offre de conclusion d'un contrat d'achat avec Cadres de la Construction Suisse. Le client reçoit alors une confirmation de réception de la commande (confirmation de commande). Cette confirmation ne représente aucunement une acceptation de l'offre mais uniquement une information indiquant au client que Cadres de la Construction Suisse a bien reçu sa commande.

(3) Le contrat avec Cadres de la Construction Suisse est considéré comme conclu lorsque Cadres de la Construction Suisse atteste l'acceptation de cette offre en envoyant au client le produit commandé.

(4) L'acceptation se fait sous réserve de l'autorisation légale et de la disponibilité de la marchandise ou des prestations de services commandés. Si Cadres de la Construction Suisse n'est pas en mesure d'accepter l'offre du client, ce dernier sera informé de la non-disponibilité et ne recevra pas d'acceptation de la commande. Les articles momentanément non disponibles sont réservés à l'attention du client. La commande du client reste valable.

3. Livraisin, frais d'envoi

(1) Cadres de la Construction Suisse livre par poste à l'adresse indiquée par le client et dans les meilleurs délais la marchandise commandée. Cadres de la Construction Suisse est en tout temps autorisé à procéder à des livraisons partielles ou à ne fournir qu'une partie des prestations de services, pour autant que ce soit acceptable pour le client. Lorsque Cadres de la Construction Suisse procède à des livraisons partielles, les frais d'envoi supplémentaires sont pris en charge par Cadres de la Construction Suisse.

(2) Les frais d'expédition mentionnés dans chaque cas s'appliquent à la livraison.

(3) Normalement, le délai de livraison en Suisse est de 2-4 jours ouvrables.

(4) En outre, dans le cadres de commandes à l'étranger, des impôts ou frais supplémentaires (p. ex. droits de douane) peuvent être occasionnés. Ils ne sont pas acquittés par Cadres de la Construction Suisse, respectivement facturés par nous, mais doivent être payés directement par le client aux autorités douanières ou fiscales compétentes. Veuillez, le cas échéant, contacter ces autorités pour plus de détails.

Si les marchandises commandées sont enlevées au bureau d'Olten, aucun frais d'emballage et d'expédition n'est facturé.

4. Résiliation du contrat

Si le comportement du client est contraire aux conditions du contrat, particulièrement si le client ne s'acquitte pas de ses obligations de paiement malgré un rappel de Cadres de la Construction Suisse, Cadres de la Construction Suisse peut, après avoir fixé au préalable un

délai convenable, résilier le contrat et exiger la restitution de la marchandise encore en possession du client. En cas de reprise de la marchandise ou de saisie par Cadres de la Construction Suisse, le contrat est résilié. Les frais d'envoi engendrés incombent au client. Cadres de la Construction Suisse est autorisé à disposer de la marchandise restituée.

5. Échéance et paiement

(1) Les livraisons en Suisse s'effectuent exclusivement sur facture. La facture est payable 30 jours net à compter de la date de la facture.

(2) Le prix d'achat ainsi que d'éventuels frais d'envoi sont payables au moment de la conclusion du contrat, sous réserve du paragraphe 3.

(3) Cadres de la Construction Suisse est en droit d'exiger un paiement préalable, sans justification. La commande est traitée après réception du montant de la facture.

(4) En cas de retard de paiement, Cadres de la Construction Suisse est en droit d'exiger un forfait de CHF 10.- pour frais de rappel. Toute autre prétention de dommage plus élevé exigible par Cadres de la Construction Suisse, notamment pour le remboursement des frais engendrés par un office de recouvrement ou un avocat, reste intacte.

6. Taxe sur la valeur ajoutée

Pour les livraisons en Suisse, le prix indiqué comprend la taxe sur la valeur ajoutée légale en vigueur. Pour les exportations vers d'autres pays, le prix indiqué est le prix net hors taxe sur la valeur ajoutée.

7. Garantie et responsabilité

Si la marchandise livrée est défectueuse au moment du transfert des risques, par exemple un défaut de fabrication, ou si la livraison est erronée, Cadres de la Construction Suisse procède, dans la mesure du possible, à une livraison de remplacement. En cas d'échec de la livraison de remplacement, le client peut réclamer l'annulation de l'achat. Ce droit s'éteint lorsque le client n'a pas signalé le défaut ou la livraison erronée à Cadres de la Construction Suisse par e-mail (info@baukader.ch), téléphone, fax ou lettre, dans les 14 jours après la réception, respectivement après la mise à disposition, de la marchandise.

8. Adresse

Le fournisseur et le partenaire contractuel des offres proposées sur www.baukader.ch est:

Baukader Schweiz, Rötzmattweg 87, 4600 Olten,
info@baukader.ch, Tél: 062 205 55 00, Fax 062 205 55 01

9. Protection des données

Les données nécessaires au traitement des affaires sont enregistrées dans le respect absolu des dispositions légales en vigueur. Toutes les données personnelles sont traitées confidentiellement et utilisées uniquement dans la mesure nécessaire à l'exécution du contrat d'achat. Le client accepte expressément l'enregistrement et l'utilisation précitée des données avec offre de conclure un contrat d'achat avec Cadres de la Construction Suisse.

10. FOR juridique et droit applicable

Le for juridique est Olten. En cas de litige, le droit suisse est applicable.

Si le texte de ces CG est traduit dans une autre langue, la version originale en allemand fait foi.

Cadres de la Construction Suisse, septembre 2018